

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**
examen professionnel
Au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Article 39

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 42 modifiant la durée de validité d'inscription sur la liste d'aptitude,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade des agents de la fonction publique territoriale,

Décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX,

Considérant que cette promotion interne au grade d'AGENT DE MAITRISE après réussite d'un examen professionnel est soumise à une règle de quota à raison d'un poste proposé pour 2 recrutements ; que 99 postes sont ainsi proposés

Considérant que **10** fonctionnaires remplissant les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016, ont été proposés par leur employeur au grade d'agent de maitrise,

Considérant l'avis rendu par la Commission Administrative Paritaire de catégorie C dans sa séance du **18 décembre 2019** et après étude des dossiers présentés.

ARRETE :

ARTICLE 1 : En application de l'article 39 de la loi précitée et de l'article 4 du décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016, la liste d'aptitude d'accès au 1er grade d'AGENT DE MAITRISE au titre de la promotion interne est arrêtée ainsi qu'il suit

:

Collectivité	AGENT
ARLES SUR TECH	CASANOVA Arnaud
SYNDICAT MIXTE RIVESALTAIS AGLY	DIOT Rodolphe
THUIR CC DES ASPRES	DOUMENQ Laurence
AMELIE LES BAINS	FALGARONA Nicole
ST CYPRIEN	ISIDORO Christophe
ARGELES SUR MER	ISSARNI Julien
CANET EN ROUSSILLON	LABOURDETTE Jean pierre
CLAIRA CC CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	SANCHEZ David
FONT-ROMEUE ODEILLO VIA	VALLS Yannick

1^{ère} réinscription

M. BALSELLS Patrice (BOMPAS)
M. COME Bernard (ARGELES SUR MER)
M. DELOUBIERE David (ARGELES SUR MER)
M. FABRE Claude (ARGELES CC ACVI)
M. MATHIEU Paul (CERET)

2^{ème} réinscription

M. BAU Robert (CLAIRA)

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

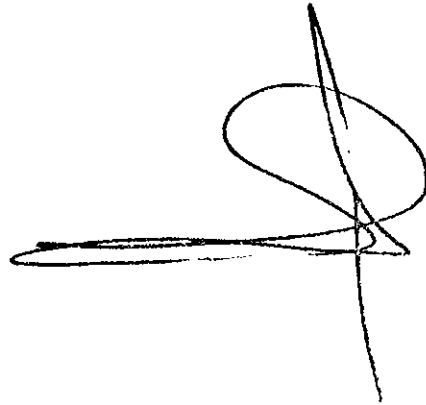
Cette liste d'aptitude a une validité de 2 ans **à partir du 01.01.2020** renouvelable 2 fois, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'y être maintenu au terme de la 2^{ème} année suivant son inscription initiale, puis au terme de la 3^{ème} année, un mois avant l'échéance de la validité de cette liste.

ARTICLE 3 : Le Directeur du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales est chargé de l'exécution de la présente décision affichée dans les locaux du CDG66 et notifiée aux agents inscrits sur cette liste, son ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 31/12/2019

Le Président
Robert GARRABE

Le président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
Devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte
Transmis au représentant de l'Etat le

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal stroke extending to the left and a vertical stroke extending downwards from the right side.

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIEN
31 DEC. 2019
COURRIER